



Montréal, le 27 avril 2021

Monsieur Francis Scarpaleggia
Président
Comité Permanent de l'environnement et du développement
Durable
via email : ENVI@parl.qc.ca

OBJET : Étude sur les eaux douces du Canada - recommandations d'un regroupement du Québec

Monsieur le président du comité permanent de l'environnement et du développement durable,

Nous sommes heureux d'accepter l'invitation à déposer nos recommandations, que votre comité a initiée dans le cadre d'une étude sur l'eau douce au Canada. Nous croyons, comme vous, que l'eau est une ressource cruciale pour l'économie et la qualité de vie des Canadiens et qu'elle nécessite une gouvernance adaptée au 21e siècle.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Afin de contribuer aux réflexions sur l'examen que vous ferez en matière de gouvernance de l'eau, un groupe de travail constitué des représentants de diverses parties prenantes du Québec a développé des recommandations. Tout d'abord, le groupe tient à souligner que l'Agence canadienne de l'eau :

- Représente une opportunité historique d'assurer une réelle gestion intégrée de nos ressources en eau, mais il est primordial qu'elle couvre non seulement les **eaux douces**, mais aussi les eaux marines (ex. : approche [Source-to-Sea](#), Suède) et que son mandat s'étende au nord canadien;
- Est l'occasion de s'assurer que les lois et politiques fédérales soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de favoriser la **réconciliation avec les communautés autochtones**;
- Devrait être déployée dans le **respect des compétences fédérales et provinciales** et ce, dans un réel esprit de collaboration visant la cohérence des actions et des programmes.

Dans le cadre des consultations menées par le ministre de l'Environnement et des changements Climatiques, au sujet de la mise en place de l'agence Canadienne de l'eau, ce même groupe de travail a déposé des propositions et recommandations concertés sur le futur mandat de l'agence. Nous avons pensé soumettre au comité permanent de l'environnement ces mêmes recommandations pour votre étude sur les eaux douces du Canada.

DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE CANADIENNE DE L'EAU ET UN PLAN D'ACTION POUR SA MISE EN OEUVRE

Une stratégie nationale concernant l'eau permet de définir une vision partagée par l'ensemble des ministères et agences fédéraux concernés et de guider, de façon cohérente, l'avancement de chantiers prioritaires et l'alignement des mesures, des plans et des programmes, tout en assurant un suivi régulier de sa mise en œuvre. Cette stratégie devrait tenir compte des grands enjeux québécois liés à l'eau :



1. Réduction de la pollution d'eau à la source;
2. Infrastructures de l'eau : assainissement, maintien d'actif, modernisation;
3. Agriculture : eutrophisation, pesticides;
4. Changements climatiques;
5. Navigation commerciale et activités nautiques;
6. Biodiversité: aires marines protégées, pêches, espèces exotiques envahissantes, etc.;
7. Gestion transfrontalière (interprovinciale et internationale);
8. Accès aux données.

MOBILISATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

La mise en place de l'Agence présente une opportunité de partage de connaissances entre les gouvernements fédéraux, autochtones, provinciaux et municipaux, tout en impliquant les différentes sphères de la société (académiques, OBNL, etc.). Le groupe de travail propose que l'Agence consacre une part de son mandat au regroupement des connaissances en une plateforme accessible, conviviale et axée sur l'utilisateur final.

La directive-cadre européenne peut servir de modèle dans la production d'une base de connaissances comparable en vue d'interventions concertées. Voici les priorités :

- Harmoniser les données de base et uniformiser certains protocoles de cueillette et de structuration des données afin de favoriser la comparabilité entre les provinces;
- Soutenir l'acquisition de connaissances en favorisant une complémentarité entre les réseaux de suivi (fédéraux, provinciaux, académiques, sciences citoyennes, etc.);
- Favoriser le partage des données et d'information selon un mode d'accès « ouvert » (Open Data).

MISE EN VALEUR DU RÔLE ET DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES

Reconnaissant la contribution remarquable de la société civile, l'Agence devrait favoriser le rayonnement d'actions et d'initiatives mises en place par les organismes et parties prenantes régionales et provinciales. Au Québec, plusieurs structures et organisations possèdent des connaissances avérées et jouent un rôle important pour la protection de l'eau. En ce sens, le groupe de travail encourage l'implantation d'une plateforme permettant l'accès à des outils, méthodes de travail et études de cas ayant jusqu'ici fonctionné, dans l'optique d'inspirer d'autres acteurs à les utiliser.

GOUVERNANCE

Le groupe de travail propose une gouvernance inspirée de programmes multi juridictionnels ayant fait leurs preuves, tel que le [Great Lakes Restoration Initiative](#), le [Chesapeake Bay Program](#) et le [Plan d'action Saint-Laurent](#) et celle proposé par de nombreux experts provenant de l'Ontario et du Québec dans le [Plan d'action 2020-2030 pour protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent](#). Ces programmes ont en commun l'intégration des différentes sphères de la société civile dans la gouvernance, nommée gouvernance participative. De plus, [la directive-cadre européenne](#) est un bon exemple de collaboration qui pourrait servir d'inspiration à l'Agence dans son rôle de mobilisateur.



Une **gouvernance participative** doit assurer l'implication soutenue des ministères tout en accordant une importance particulière à impliquer les différentes parties prenantes associées au domaine de l'eau. Cette approche double permet de prendre en considération les réalités régionales tout en s'assurant que les démarches et les programmes gouvernementaux soient orientés vers des besoins concrets. Enfin, le groupe est d'avis qu'une démarche ouverte et participative encouragerait le décloisonnement des ministères fédéraux et des provinces pour s'attaquer aux enjeux transfrontaliers, et favoriser une meilleure coopération interprovinciale.

RÔLE ET FONCTIONS SPÉCIFIQUES DE L'AGENCE

1. Élaborer une Stratégie canadienne de l'eau et un plan d'action afin d'assurer la cohérence des politiques fédérales et d'y arrimer la planification stratégique des ministères concernés;
2. Soutenir les provinces, les communautés autochtones et les territoires dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau sur l'ensemble du territoire canadien;
3. Mener la réforme légale et réglementaire afin d'intégrer les nouveaux enjeux en lien avec l'eau;
4. Soutenir l'acquisition, inventorier, regrouper et mettre en valeur les connaissances et les outils liés à l'eau au Canada, notamment les outils proposés par les gouvernements, les universités, les centres de recherche, les OBNL, les communautés autochtones, etc.;
5. Effectuer un suivi de l'avancement et du cheminement des projets et l'atteinte des objectifs visés;
6. Évaluer continuellement les mesures en place et adapter le plan d'action en fonction de son évolution;
7. Superviser la mise en œuvre du plan d'action, en plus de voir à son financement adéquat, et faciliter les accords de travail entre les différents organismes responsables;
8. Livrer périodiquement au gouvernement fédéral des recommandations de nouveaux enjeux à ajouter au plan d'action;
9. Cartographier les sites aquatiques en difficulté (écosystèmes dégradés, contamination des sédiments, espèces en péril ou envahissantes) et mettre en œuvre des programmes de réhabilitation comme le GLRI le fait aux États-Unis;
10. Assurer un rôle de catalyseur et de coordonnateur afin de favoriser la concertation et l'harmonisation des différentes juridictions en faisant preuve d'innovation.



Fondation
de Gaspé Beaubien
Foundation

Donner les moyens
aux gens
d'initier le changement

Empowering
people
to initiate change

Nous attendons les résultats de votre étude avec enthousiasme et sachez que nous sommes prêts à nous impliquer dans la mise en œuvre de l'Agence Canadienne de l'eau et le déploiement d'actions concrètes sur le territoire du Québec.

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de nos sentiments distingués,



Fondation
de Gaspé Beaubien
Foundation

Dominique Monchamp
Directrice Générale
Fondation de Gaspé Beaubien

AQUA FORUM

Kariann Aarup
Directrice Générale
Aqua Forum



Denise Cloutier
Directrice générale
Centre de l'interprétation de l'eau



Christiane Pelchat
Présidente-directrice générale
Réseau Environnement

SANEXEN
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Jean Paquin
Vice-président Technologie
Sanexen Services Environnementaux Inc.



Jean-Éric Turcotte
Directeur général
Stratégies Saint-Laurent



Antoine Verville
Directeur général
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)

ANNEXE - QUESTIONS/RÉPONSES

En guise de complément à la lettre qui présente nos recommandations, nous ajoutons aussi quelques réponses aux questions formulées par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes à titre de guide. Seules les questions pour lesquelles notre regroupement a formulé une réponse sont présentées ci-après en utilisant la classification proposée.

Plusieurs références se retrouvent dans les lignes suivantes sous forme de liens hypertextes. Nous vous invitons à consulter ces différents liens qui complètent les réponses aux questions tout en démontrant la pleine mesure de l'expertise des organisations faisant partie du regroupement.

1. Information préliminaire

a) À quels aspects de la protection et de la gestion des ressources en eau douce votre organisation se consacre-t-elle?

Certains des membres de notre regroupement d'organismes ont collaboré étroitement aux travaux du Collaboratif Grands Lacs Saint-Laurent ([Plan d'action 2020-2030 pour protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent](#)) ainsi qu'au [groupe de travail Assainissement 2.0](#), dont furent issues des [recommandations pour moderniser les infrastructures municipales d'eau](#). Certains membres du regroupement sont aussi impliqués dans la campagne de sensibilisation [Pensez Bleu](#), dans la [Stratégie québécoise d'économie d'eau potable](#) et dans l'[accompagnement pour la gestion durable des eaux pluviales](#). En matière de protection et de la gestion des ressources en eau certains de nos organismes participent activement depuis plus de deux décennies au Plan d'action Saint-Laurent et notamment au Groupe de travail sur le suivi de l'État du Saint-Laurent (GTSESL) qui produit le Portrait global du Saint-Laurent et qui compte un important volet sur la qualité de l'eau.

Le [Centre d'interprétation de l'eau](#) (C.I.EAU) fait la promotion de la protection et de l'utilisation responsable de l'eau avec son musée et ses animations destinées à tous les publics. Il est une référence en matière d'éducation populaire relative à l'eau. Également, le C.I.EAU s'implique avec la [Coalition pour une navigation durable](#) et responsable pour sensibiliser les navigateurs à protéger la vie aquatique tout en naviguant.

Le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ) est un organisme à but non lucratif et reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec comme étant son interlocuteur privilégié pour la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Il a pour mission de rassembler les organismes de bassins versants du Québec afin de favoriser la gouvernance de l'eau dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans une perspective de développement durable.

[Réseau Environnement](#), plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte.

[Stratégies Saint-Laurent](#) regroupe les comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) du Québec et favorise, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent. SSL est reconnue dans le Plan d'action Saint-Laurent (PASL) depuis 1993.

[La Fondation de Gaspé Beaubien](#) réalise des projets philanthropiques dans le secteur de l'eau dans un esprit d'entrepreneuriat. Cette approche se base sur des principes fondamentaux : écouter, échanger et travailler de pair avec la communauté pour amorcer ensemble des actions et des changements durables.

[Aqua Forum](#) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de rompre le statu quo en matière d'innovation dans le secteur de la gestion de l'eau. Son programme phare, AquaHacking, fait émerger des idées et des solutions innovantes en mobilisant de jeunes entrepreneurs avec un esprit de réussite et crée des opportunités de collaboration pour le développement de solutions technologiques..

2. Interaction et collaboration avec des ministères et organismes fédéraux

a) Votre organisation travaille-t-elle avec des ministères et/ou des organismes fédéraux sur des dossiers relatifs à l'eau douce?

Oui. Les liens avec un nombre important de ministères sont variables selon les membres du présent regroupement.

Si c'est le cas, de quels ministères, organismes et dossiers s'agit-il?

Des discussions ont eu lieu avec [ECCC](#) et [Santé Canada](#), particulièrement dans le cas du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC, Chemicals Management Plan), pour l'application de mesures en respect de la Convention de Stockholm et de la Loi sur les espèces en péril, surtout pour les écosystèmes du Saint-Laurent en fonction d'espèces menacées comme les bélugas. Le Plan d'action Saint-Laurent (PASL) fait aussi partie des dossiers touchant certains partenaires du regroupement.

[Transport Canada](#) est aussi concerné pour les dossiers en lien avec la Loi sur la marine marchande, notamment les nouvelles approches inscrites dans le Plan de protection des océans (PPO) dont la gestion proactive des navires et la gestion des effets cumulatifs de la navigation. Nos organismes participent également aux comités en lien avec la gestion des dragages et les comités sur les risques associés aux hydrocarbures. Aussi, nous collaborons avec des instances régionales sous la responsabilité de TC, soit les administrations portuaires du Saint-Laurent ainsi que les administrations et les corporations de pilotage.

[Pêches et Océans Canada](#) est aussi un collaborateur de plusieurs initiatives en matière de conservation de l'habitat du poisson, mais également par l'intermédiaire du PPO dans le cadre du Fonds de restauration côtière (FRC) auquel plusieurs de nos membres participent. Nous collaborons également avec la [Garde côtière du Canada](#).

Parc Canada est également un partenaire naturel de nos organisations sur les questions liées à la conservation de la biodiversité, mais également aux questions de qualité de l'eau.

Enfin, **Agriculture Canada** est interpellé par nos travaux à l'occasion.

d) Prévoyez-vous établir des relations avec la nouvelle Agence canadienne de l'eau? Si oui, comment? Quelles sont vos attentes envers l'Agence?

Oui. Plus particulièrement dans les cadres suivants :

- L'application du Plan d'action 2020-2030 du Collaboratif Grands-Lacs Saint-Laurent. Participation avec le gouvernement du Québec aux actions découlant [des fiches de recommandations d'Assainissement 2.0](#).
- La protection de la ressource comme indiquée dans [le plan de relance d'une économie québécoise](#) plus verte de Réseau Environnement.
- La mise en valeur des actions concertées découlant du Plan d'action Saint-Laurent et notamment du Programme de zone d'intervention prioritaire (Programme ZIP) - 2021-2026
- La reconnaissance des actifs naturels (du capital naturel) et de la valeur des infrastructures naturelles à l'intérieur des normes fiscales des différents programmes fédéraux est importante, autant pour notre économie que pour notre environnement. À l'heure où les changements climatiques demandent une meilleure compréhension des impacts de toutes sortes sur l'aménagement du territoire, la valeur des actifs naturels ne peut plus être un élément marginal ou satellitaire dans une économie que l'on veut de plus en plus durable. Le Canada possède un capital naturel des plus importants : il est temps d'en prendre la pleine mesure et d'intégrer tous les outils à notre disposition pour assurer le maintien de sa valeur, voire à son amélioration pour les générations qui nous suivent.
- Finalement voici la conclusion tirée d'un webinaire sur la sensibilisation aux enjeux de l'eau, tenu le 13 octobre 2020, dans le cadre de la série de [webinaires au sujet de la mise en forme de l'Agence canadienne de l'eau](#): Comme le financement et la coordination sont les mots-clés de l'implication du fédéral dans les activités de sensibilisation aux problématiques de l'eau au Canada, un comité d'experts en marketing et en eau pourrait être formé. Celui-ci pourrait faire des recommandations pour du financement et pourrait assurer une coordination avec les provinces et régions et territoires afin de mettre en valeur des initiatives déjà existantes. Une sensibilisation doit être faite à l'échelle nationale, régionale et locale. Il faudrait d'ailleurs éviter qu'une nouvelle Agence de l'eau se substitue à des initiatives de sensibilisation déjà existantes, mais assure plutôt un soutien à ces initiatives dans une stratégie globale. Cette Agence doit réussir un arrimage entre les différentes approches provinciales, comme [Pensez Bleu](#) par exemple, ou encore avec des initiatives locales (exemple : les initiatives des OBV du Québec dans le cadre du [Mois de l'eau](#)). L'arrimage des approches macros et micros apporte un éclairage plus concret sur les enjeux soulevés et favorise la création d'un lien de proximité entre les individus et les ressources de leur milieu de vie. L'Agence canadienne de l'eau pourrait ainsi donner accès à des outils de communication favorisant une redirection des citoyens vers des ressources appropriées. Il est impératif que tous s'unissent pour les générations futures afin de protéger les eaux douces du Canada.

3. Lois, politiques et règlements fédéraux en matière d'eau douce

b) Constatez-vous des lacunes dans les lois, les politiques, les initiatives et/ou les règlements actuels du gouvernement fédéral en matière d'eau douce, ou dans ceux de toutes les administrations en général? Si c'est le cas, veuillez donner plus de détails.

Oui. Voici d'ailleurs quelques recommandations en ce sens :

- Le principe de précaution devrait être davantage intégré dans les décisions du PGPC. Étudier une seule molécule à la fois n'est pas une approche efficace. Il faut agir sur des familles de composés dommageables pour protéger adéquatement l'environnement et la santé humaine et éviter des substitutions regrettables.
- Les mesures d'écofiscalité devraient davantage être utilisées. "L'écofiscalité permet de créer une véritable incitation à investir dans les technologies innovatrices qui nous permettront de continuer à bénéficier de nos richesses naturelles sur le plan économique tout en offrant une meilleure protection à notre environnement. Les revenus découlant des politiques écofiscales peuvent avoir des retombées économiques additionnelles. Ils peuvent servir, par exemple, à réduire l'impôt sur le revenu ou les impôts sur la masse salariale, ou encore permettre l'investissement dans de nouvelles technologies ou dans des infrastructures essentielles" ([Commission de l'écofiscalité canadienne, 2021](#)).

c) Pensez-vous que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle plus efficace dans la protection des bassins hydrographiques du Canada? Si c'est le cas, quel devrait être ce rôle, et quels bassins méritent plus d'attention?

Oui. Le gouvernement du Canada devrait s'impliquer ou continuer de s'impliquer à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Celui des Grands Lacs et du Saint-Laurent est le plus important pour notre regroupement et une collaboration avec les États-Unis est essentielle. Cela justifie une implication efficace du gouvernement du Canada en complémentarité des gouvernements du Québec et de l'Ontario. La question des excédents de nutriments contribuant à des zones hypoxie dans les écosystèmes du Saint-Laurent nécessite en particulier une concertation entre le Canada et les États-Unis, l'azote n'étant pas un enjeu dans les Grands Lacs, mais étant un enjeu important en aval dans le Saint-Laurent. Le système Saint-Laurent Grands-lacs étant une voie navigable internationale, le gouvernement du Canada doit y être proactif afin de minimiser l'impact du transport maritime sur les écosystèmes et sur la qualité de l'eau.

d) Y a-t-il des aspects des politiques, des lois et/ou des règlements sur l'eau douce dans lesquels le gouvernement fédéral devrait intervenir davantage?

À propos de la gestion des eaux transfrontalières interprovinciales, il semble exister une lacune dans les lois et politiques en place. Ce sont les gouvernements provinciaux qui mettent en œuvre des approches de gestion intégrée de la ressource (exemple : les organismes de bassins versants au Québec et les Conservation Authorities en Ontario), mais ces structures s'intéressent aux eaux provinciales. Le Plan d'action Saint-Laurent, par l'intermédiaire des Comités ZIP et des Tables de concertation régionales (TCR), permet

aussi des interventions en matière de gestion intégrée sur les ressources en eau du Saint-Laurent, mais ces initiatives n'ont pas une portée transfrontalière, elles se limitent au corridor fluvial du Saint-Laurent au Québec. Ceci a pour effet d'entretenir une gestion intégrée déficiente sur des cours d'eau traversant une frontière (comme le fleuve Saint-Jean entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, par exemple) ou agissant comme frontière (exemple : la rivière des Outaouais entre le Québec et l'Ontario). Une intervention fédérale sur le sujet, en respect des approches provinciales et s'inscrivant dans la complémentarité, serait positive. En ce sens, le ROBVOQ a tenu en 2014 un [Rendez-vous international sur la gestion transfrontalière](#) et mène actuellement un projet pour le compte du MELCC sur la gestion intégrée de la portion québécoise de la rivière des Outaouais.

D'autres recommandations détaillées sur des aménagements possibles dans les lois et politiques se retrouvent dans le document [Assainissement 2.0](#).

e) Y a-t-il des aspects des politiques, des lois et/ou des règlements sur l'eau douce dont le gouvernement fédéral devrait se retirer au profit d'un autre ordre de gouvernement ou du secteur privé?

La réglementation applicable à la navigation commerciale et aux activités nautiques s'applique mal à la navigation de plaisance sur les quelque 500 000 lacs et 4 500 rivières du Québec hors du territoire maritime associé au fleuve Saint-Laurent. L'application de la réglementation est complexe et ne permet pas d'assurer un contrôle des activités de navigation de plaisance selon la capacité de support et la bathymétrie des plus petits plans d'eau. Un ajustement de ce cadre et de la collaboration avec les gouvernements provinciaux pour son application serait à envisager pour la navigation de plaisance se trouvant hors du territoire maritime associé au fleuve Saint-Laurent. Cette situation est vécue partout au Québec. Il existe d'ailleurs une expertise à ce sujet au sein de la [Coalition pour une navigation durable](#), à laquelle participe le ROBVOQ. De plus, cette situation est exposée dans plusieurs plans directeurs de l'eau d'organismes de bassins versants du Québec.

4. Collecte de renseignements et de données

a) Pensez-vous que suffisamment de données sur l'eau douce sont recueillies et publiées au Canada?

Non. Voici quelques exemples :

- Les données sur des paramètres intégrateurs importants sont insuffisantes, comme la sommation des organo-halogénés persistants dans l'eau, les sédiments et le vivant (quantification halogènes organiques totaux). Même chose pour les perturbateurs endocriniens (essais in vitro et in vivo).
- Il existe aussi un manque de données à propos de l'adoption de pratiques culturelles et agroenvironnementales pour prévenir [les sources de phosphore et l'eutrophisation](#), comparables à l'échelle nationale. Cette situation est entre autres documentée par le [Blue Accounting](#), auquel à participé le ROBVOQ.

- Il serait opportun de mettre à profit les réseaux de sciences citoyennes pour accroître le nombre de données disponibles et de développer des mécanismes pour assurer la validité des données issues des sciences citoyennes par les autorités gouvernementales. L'exemple du [réseau de surveillance volontaire des lacs au Québec](#) est inspirant en ce sens, de même que [celui portant sur le benthos](#), mené par le G3E. Ces deux projets démontrent l'importance de soutenir l'implication citoyenne pour augmenter la portée des processus d'acquisition de connaissance, particulièrement en ce qui concerne l'eau. Et comme ces démarches nécessitent du soutien, autant technique que financier, une agence fédérale pourrait devenir un levier majeur pour amener encore plus loin ce type de démarches. Ceci est entre autres documenté par [une coalition pancanadienne](#) dont le ROBVQ fait partie.
- Dans la fiche 10 du [groupe de travail Assainissement 2.0](#), il est souligné l'importance de développer un guide des bonnes pratiques ainsi qu'un protocole de suivi des données sur la qualité de l'eau. Toujours dans ce sens, un portail centralisé pouvant diffuser l'information au grand public serait également à considérer. Ces types de projet passent d'ailleurs par une collaboration des instances fédérales et provinciales dans un respect mutuel de leurs compétences respectives.
- Il s'avère essentiel également de maintenir et augmenter le soutien financier à des initiatives tel que l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL) qui met en valeur les données environnementales en lien avec le Saint-Laurent.

5. Questions internationales et commerciales

a) À l'échelle internationale, le Canada devrait-il jouer un plus grand rôle dans la recherche de solutions au défi que représente la sécurité des ressources en eau douce, que ce soit par l'entremise du secteur public ou du secteur privé?

Oui.

b) Croyez-vous que les entreprises privées canadiennes, y compris les institutions financières, peuvent et doivent jouer un rôle à l'échelle internationale?

Oui.